

Éducation civique

«Éducation civique», un sujet récemment introduit dans les écoles, n'est pas un enseignement spécialisé : elle met plutôt en lumière le réseau de relations matérielles, juridiques et institutionnelles dans lequel sont plongés les enfants et les jeunes, et avec eux les adultes, en permettant leur appartenance à une communauté.

«Éducation civique» parle de la vie en commun. Celle-ci commence par les relations familiales, se poursuit avec les relations scolaires et s'enrichit des relations économiques et sociales plus menues et concrètes; elle continue ensuite au sein des groupes sportifs, religieux et éducatifs, où les enfants et les jeunes se rencontrent, se soumettent à des règles et connaissent des sanctions.

Les différentes autorités sont présentes à leurs yeux, serait-ce de manière moins directe et sur un fond parfois opaque : l'agent de la police municipale, le pompier, l'agent de la police nationale, le juge ou le maire, le président de la République et le chef du gouvernement, dont ils «ont connaissance» par expérience directe ou par une perception lointaine.

Ils vivent dans des contextes territoriaux et sociaux plus ou moins ordonnés ou dégradés, et ils connaissent la différence entre un quartier propre et un quartier sale, un hôpital qui fonctionne et un hôpital inadapté, une place belle et élégante et une rue avec une circulation intense ou dangereuse, une école équipée et une autre en difficulté et, dans ces différents contextes, entre la pauvreté et la richesse. Ce sont les lieux de la vie en commun où ils perçoivent les différences, mais aussi les inégalités.

La matière «Éducation civique» est donc liée aux milieux où vivent les enfants et les jeunes, mais sur lesquels la réflexion et la recherche n'ont pas fait encore porter leur attention. Ce sont des matériaux fragmentaires et détachés les uns des autres que «Éducation civique» permet de relier et que les enfants et les jeunes découvrent et ré-inventent, parfois avec une simplicité et une profondeur éclairantes, en commençant par se révéler à eux-mêmes ce qu'ils «savent» déjà.

«Éducation civique» permet ainsi de parler, sans se détacher des expériences directes, de droits et de devoirs, de communautés, de liberté, de justice, de système juridique, de constitution, de loi, de sanction, de gouvernement, de dépense publique, de taxation, de bien commun et de pluralisme.

Confrontés à ces situations d'apprentissage, les adultes peuvent enseigner beaucoup de choses. Mais ils peuvent aussi apprendre beaucoup de choses, d'égal à égal.

Franco Fichera

Les beaux impôts